

CONDITIONS GENERALES DU PROGRAMME DE FIDELITE **POINTS VACANCES © ONPAROU.COM**

Article 1 : Le programme de fidélité **Points Vacances** est exclusivement réservé aux clients de l'agence OnParOu.com, à l'exclusion du personnel de la dite agences.

Article 2 : L'inscription au programme de fidélité **Points Vacances** est gratuite, nominative et permet d'obtenir et d'utiliser des points de fidélité dans les conditions indiquées aux articles 3 et 4.

Article 3 : Les points de fidélité s'obtiennent lors de l'achat de forfaits tourisme, à l'exclusion des titres de transport ou prestations achetés séparément (location de voiture ou vols secs par exemple).

Article 4 : Les points de fidélité se gagnent sur la base du prix du dossier payé par l'acheteur, et selon le barème suivant : 1000 euros d'achats en forfait tourisme octroient 1000 points au titulaire de la carte de fidélité.

Article 5 : Les points de fidélité donnent droit à une remise en euros équivalente à 1% du nombre de points cumulés. Exemple : 1000 points de fidélité génèrent une remise de 10 euros.

Article 6 : Conditions d'utilisation des points de fidélité :

- Les points de fidélité ne peuvent pas générer de réduction sur le voyage qui en a permis l'acquisition.

Article 7 : Les points de fidélité ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une contrepartie financière ni d'un échange pécuniaire.

Article 8 : La réduction attachée aux points de fidélité n'est pas applicable aux titres de ou prestations achetés séparément (locations de voiture ou vols secs par exemple) en agence ou par Internet.

Article 9 : Les remises liées aux points de fidélité ne sont pas cumulables avec d'autres réductions.

Article 10 : Les points fidélités sont valables 3 ans. Pour en prolonger la validité, il suffit d'acheter au moins un forfait tourisme dans une période de 3 ans.

Article 11 : OnParOu.com se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement à tout moment sans que sa responsabilité puisse être engagée.

